

Paris, le 30 mai 2024

Présentation du rapport Woerth : une confiance à construire, pour l'Unccas

Le député de l'Oise, Eric Woerth, a (enfin) présenté publiquement les conclusions de son rapport et de ses 51 propositions relatives à la décentralisation.

L'Unccas, qui a apporté sa contribution au rapport par les voix de son président Luc Carvounas et de son vice-président Antoine Hoareau, prend acte du travail de consultation sérieux de l'ancien ministre et de son équipe.

La volonté de clarifier les compétences des différents échelons administratifs et politiques est à saluer, alors que les lois promulguées ces dernières décennies ont plutôt conduit à opacifier l'organisation territoriale française. Toutefois, nous devons contredire l'auteur du rapport, qui, s'il propose une réorganisation politique, n'augure en aucune manière un « nouvel acte de décentralisation », au vu du nombre de recentralisations qu'il préconise dans des domaines variés.

Concernant les politiques de solidarités, les élus de l'Union nationale affichent leur circonspection quant à la proposition service départemental des solidarités, établissement public présidé par le président du conseil départemental, et intégrant le nouveau service public départemental de l'autonomie les MDPH, les comités départementaux de protection de l'enfance et les futurs comités territoriaux de l'emploi. Si la coordination des politiques d'insertion et de solidarités sont une nécessité, la potentielle fusion d'entités, dont certaines sont encore en construction, ne doit pas conduire à créer une nouvelle « usine à gaz », rendant plus complexe encore la lisibilité des services publics par les usagers.

Dans le même temps, le rapport tend à présenter les CCAS et CIAS comme des supplétifs des départements. Si le rôle de chef de file du conseil départemental ne doit pas être remis en cause, le partenariat de celui-ci avec le bloc communal est d'une importance capitale pour la construction et le déploiement des politiques de solidarités.

L'Unccas se montrera active dans les consultations préalables aux futurs projets de lois qui découleront de ce rapport, et se tient prête à travailler avec le Gouvernement et le Parlement dans les mois à venir pour construire ce qui peut encore être un nouvel acte de décentralisation.



À propos de l'Unccas

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale regroupe 4 300 CCAS/CIAS adhérents (10 000 communes) dont l'action concerne 75 % de la population, en Hexagone et outre-mer.

Les CCAS et CIAS, établissements publics locaux, jouent un rôle de prévention et de développement social dans leur commune/intercommunalité. Ils gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées.

Le conseil national de l'Unccas réunit les élus du conseil d'administration et les présidents des 75 unions départementales et territoriales des CCAS/CIAS (Udccas) du réseau.

Contact presse

Alissia Nono

Tél. : 01 53 19 85 53 – 06 33 72 87 50

Mail : anono@unccas.org